

**[Spam] enquete-publique\_les\_lauriers\_bagnolsenforet**

De: "Lionel Fabre"

20/04/2018 20:26

À: leslauriers-bagnols-epvar@administrations83.net

Pièces jointes: Lionel\_Fabre-observations-rehausse3-avril2018.docx (26,9 ko);

---

Bonjour

Je vous prie de bien prendre mes observations dans le fichier ci-joint  
Cordialement

Dr Lionel Fabre



Mr Lionel Fabre  
184 chemin des tubières  
83600 BAGNOLS EN FORET

le 20 Avril 2018

Conseiller Municipal Bagnols en Forêt  
Conseiller Communautaire du Pays de Fayence

Madame E.WINKLER  
Commissaire enquêteur  
Décharge " Les lauriers"  
83600 BAGNOLS EN

FORET

Madame,

Je vous prie de prendre en considération , ci-après, les différents points que je souhaiterai développer en amont d'une éventuelle réhausse du site 3 de la décharge des lauriers et de l'ouverture du Vallon des pins.

-Polémique sur la stabilisation du site 3 . Deux points de vue s'affrontent : L'expertise de la CAVEM et l'expertise de l'Association ABI . Le sujet est trop grave (risque de rupture d'une digue ou d'une partie de la rehausse existante (partie 3)).IL a été dépensé près de 14 millions d'euros pour la post-exploitation.

Nous ne sommes pas à 50 000,00 EUROS près pour faire faire une contre-expertise par un troisième expert indépendant afin de confronter les différents points de vue.

Ce troisième expert peut aussi donner son avis sur le manque de la couche imperméable .IL y a 7 ou 8 ans ,cela était rédhibitoire et maintenant ,cela ne le serait plus .

Sur ce sujet : Je ferai les remarques suivantes :

- 1) A propos des futurs déchets : « comme on ne sait pas ce qu'il y aura comme déchets dans la rehausse ,on prend un coefficient moyen » ....DONC un peu de hasard et pas d'écart-type .
- 2) Ensuite : sur la modélisation informatique (je ne suis pas contre )  
« Comme ,on n'a pas encore de retour d'expérience sur ce type de modélisation ,on a augmenté la marge de sécurité (à propos de la digue sud) :de combien ,on sait pas !!!!
- 3) la simulation informatique n'a pas pris en compte le risque sismique (à Bagnols ,il n' y en pas ...) or ,il y a quelques semaines 2 FOIS 2,5 SUR l'échelle de Richter plus des répliques ;Donc la probabilité de 3,5 est largement plausible et si la secousse est à composante horizontale en principale, bonjour les glissements des couches de la digue !!!! Donc l'étude doit être reprise en tenant compte du risque sismique

C'est évidemment une première phase indispensable DANS laquelle la tierce expertise devra statuer sur les différents points évoqués .

- Polémique sur le tri .

En effet ,les habitants de Bagnols en Forêt ont trop souffert des nuisances lors de l'exploitation des sites 1 ,2,et 3 dans les années précédentes .

Qu'est-il envisagé au niveau du tri et du contrôle des futurs déversements sur ce site?

Trois Communautés de Communes vont amener leurs déchets sur le territoire de Bagnols . La Communauté du Pays de Fayence ,de par sa structure a pris de l'avance dans la gestion du tri sélectif .

Il faut plusieurs structures couvertes (genre lamellé bois démontable et donc récupérable par les clubs sportifs) .Ces structures seront dédiées (une ,ou deux) à chaque Communauté afin que l'arrivage des camions bennes soit bien identifié . Lors du pré-tri ,( le pourcentage de tri incorrect devra être défini par les élus au préalable) les apports incorrects devront être triés ou envoyés ailleurs quel qu'en soit le prix .Ce cout sera évidemment affecté à la Communauté de Communes déficiente .

Les sacs contenant les déchets seront en plastique transparent afin de faciliter le tri visuel . Car ,lire que les déchets volatils seront récupérés par de hauts grillages ou un employé est une plaisanterie .

Il est prévu un tonnage maximum par an .Chaque Communauté devra avoir un quota défini par les élus .Car il faut éviter qu'une Communauté amène dans les 6 premiers mois de chaque année un tonnage maxima ,ce qui serait au dépend d'une Communauté vertueuse dans le tri en amont .

C'est pour cela que j'ai fait une communication sur le principe d'une phase de pré- ouverture de 6 mois afin de faire des contrôles multiples, aléatoires ,anonymes afin d'avoir une idée de la progression vertueuse du tri sélectif de chaque Communauté en amont .A une Commission d'élus ,de chaque Communauté , de définir le pourcentage de tri acceptable avant de lancer l'opération .

L'enquête publique ne concerne pas directement le tri ,mais vu la phrase dans l'étude « comme on ne connaît la composition des futurs déchets », cela inquiète fatalement les Bagnolais qui ont l'impression d'être les dindons de la rehausse . Cette dernière ,si elle est autorisée, doit , d'une manière absolue, rassurer les Bagnolais sur le « non risque des travaux » et la qualité optimale du tri dès le début éventuel de l'ouverture .

Cordiales salutations

Lionel Fabre